Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_043-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-043] MISE A DISPOSITION D'UNE LICENCE IV ET LOYERS DE LA BOUCHERIE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu l'avis de la commission vie économique du 13 mai 2026,

Vu la délibération du 16 septembre 2025 fixant les loyers et la mise à disposition de la licence IV auprès de la boucherie 2 Place du Marché,

Considérant l'activité économique actuelle de la boucherie et l'intérêt de la commune à garder la viabilité de ce commerce dans le cadre d'une redynamisation du centre bourg,

Il est rappelé que la gratuité de la licence IV était pour 6 mois à compter de l'ouverture du commerce et que les tarifs pour les loyers sont les suivants (à compter du 15 octobre 2025) :

- 6 mois à 250€ HT ;
- 6 mois à 500€ HT ;
- ensuite 700€ HT

Erwann GRANDIN explique que les gérants ne se dégagent pas de revenus, ils réinvestissent dans du matériel (ex : terrasse). Il faudrait faire le point en fin d'année. Les gérant sont totalement transparents sur leur bilan comptable. Par ailleurs, il y a le problème de chaleur dans le local, les gérants ont perdu de la marchandise et de la clientèle, or ils comptaient sur la période d'été pour remonter le chiffre d'affaires.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité prolonge la mise à disposition de la licence IV gratuitement jusqu'à la fin de l'année (31/12/2026).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_043-DE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité maintient à 500€ HT le montant du loyer jusqu'à la fin de l'année (31/12/2026). La mise à disposition gratuite de la licence IV et la révision des loyers pourra être revu au 1er janvier 2027 en fonction de l'activité économique de la boucherie.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN